

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 Novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 24 novembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 17 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12  
Nombre de voix contre : 00  
Nombre d'abstentions : 00

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL, Frédérique PRAL, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE,

**Absents excusés /Pouvoirs :** Marie-Jo CAYOL a donné pouvoir à A. BUTEL, Jérémy SARRAZIN a donné pouvoir à F. PRAL, Jacqueline PUGET a donné pouvoir à JL. SERRES, Stéphane PATRAS (arrivé à 18h30, point n°16)

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

**Objet : Convention de secours liés aux domaines skiables avec le SDIS  
– saison 2023/2024**

**Vu** la délibération du conseil d'administration du SDIS 05, n°2023/3-6 du 20 octobre 2023, fixant les tarifs des interventions soumises à facturation pour l'année 2024 ;

**Considérant** que le SDIS peut intervenir pour évacuer les blessés suite à un accident de ski sur les domaines skiables (alpin et nordique). Cette prestation de service ne relevant de la nécessité publique est facturée à la commune et est soumise à conventionnement.

Une convention avec le SDIS doit être signée pour cette saison. Elle fixe le tarif de ces évacuations pour la saison 2023/2024 à 283 € (270 € en 2022/2023) pour un transport suite à un accident de ski sur domaine skiable entre 8H et 22H de jour, et 340 € (324 € la saison dernière) pour le tarif de nuit (de 22H à 8H) et prévoit les modalités d'évacuation (personnes habilitées à recourir au SDIS).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la convention proposée ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention avec le SDIS des Hautes-Alpes

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 28-11-2023  
Publié le : 28-11-2023  
Notifié le : 28-11-2023

Pour extrait certifié conforme,

Madame Le Maire,

Alexandra BUTEL

